

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2023-13

Portant recensement, bilan des adhésions et des retraits volontaires de l'Agence

Date de convocation : 23/10/2023

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

14 NOV. 2023

ARRIVÉE

Excusés

- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;

Excusés

- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Étivey ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne ;

Vu l'article 5 des statuts qui définit les collectivités icaunaises éligibles ;

Vu les articles 6 et 14 des statuts qui disposent que « Le Conseil d'Administration délibère notamment sur [...], les demandes d'adhésion [...] » ;

Considérant qu'afin de pouvoir prendre en compte tout au long de l'année les demandes d'adhésion, le Conseil d'Administration du 8 juillet 2015 a accepté la possibilité d'être consulté par voie écrite ou par mail,

Le Conseil d'administration confirme l'approbation des demandes d'adhésion suivantes, (accords préalablement donnés par mail) :

Nouvelles adhésions 2023 (10)

Communes

- Gron (délibération du 28/11/2022) ;
- Charmoy (délibération du 29/11/2022) ;
- Rouvray (délibération du 30/11/2022) ;
- Butteaux (délibération du 22/02/2023) ;
- Varennes (délibération du 08/09/2023) ;
- Montacher-Villegardin (délibération du 14/09/2023) ;

EPCI

- Communauté de communes Yonne Nord (adhésion au tarif unique) (délibération du 08/12/2022) ;

Syndicats

- SIA Levis Fontenoy (délibération du 01/12/2022) ;
- SIAEP Joux_Précý_Voutenay (délibération du 19/12/2022) ;
- SIAEP Bassou-Bonnard (délibération du 15/06/2023) ;

Le Conseil d'administration est informé de l'accès gratuit à l'offre de service de l'Agence de l'ensemble (23) des communes de la Communauté de communes Yonne Nord (qui adhéraient toutes à l'ATD avec le tarif commune « seule »), suite à l'adhésion au tarif « unique » de la Communauté de communes.

Le Conseil d'administration est informé du retrait volontaire (au titre de l'article 7 des statuts) des collectivités suivantes :

Retraits volontaires effectifs en 2023 (1) :

- Saint-Georges-sur-Baulche au 01/01/2024 (délibération du 16/05/2023).

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, prend acte :

Du nombre et de la typologie des adhérents à l'A.T.D qui se monte au 09/11/2023 à **361** adhérents répartis comme suit :

- Communes : **333** ;
- Communautés de Communes : **6** ;
- Syndicats : **21** ;
- P.E.T.R : **1**.

Auxerre, le **09 NOV. 2023**
Le Président
du Conseil d'administration de
l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault



Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

- Transmis au représentant de l'État le : **14 NOV. 2023**.....
- Notifié aux intéressés le : **14 NOV. 2023**.....